



Tri des déchets en entreprise

DES ÉCONOMIES PAR LE TRI

Trier les déchets permet de faciliter leur recyclage et leur réutilisation. Les coûts et la pollution engendrés par l'incinération des déchets sont ainsi réduits. En introduisant des collecteurs compartimentés qui ont des couleurs ou des dessins explicites, les employés sont sensibilisés, le travail de l'équipe de nettoyage est facilité et les coûts sont diminués.

Subvention

La subvention porte sur 50 % du prix total final du collecteur à déchet (maximum Fr. 500.-).

Avantages

Les collecteurs à déchets compartimentés sont avantageux à plusieurs égards :

- économies sur le coût de traitement des déchets ;
- préservation des ressources naturelles ;
- sensibilisation des employés.

Partenaires

Ci-dessous, une liste non exhaustive de partenaires potentiels :

Kaiser+Kraft

Jordils Park
Rue des Jordils 40
1025 St-Sulpice
021 695 22 88
service@kaiserkraft.ch
www.kaiserkraft.ch

DENIOS AG

Mythenstrasse 4
5430 Wettingen
056 417 60 60
info@denios.ch
www.denios.ch

Manutan GmbH

c/o C.M.S. Von Erlach Poncet AG
Dreikönigstr. 7 - PO 2991 - 8022 Zürich
044 556 84 98
info@manutan.ch
www.manutan.ch/fr

Informations pratiques

Le versement de la subvention est effectué lorsque le dossier est clôturé. Informations concernant la collecte des déchets :

STRID SA

Petits-Champs 2
1400 Yverdon-les-Bains
024 424 01 11
info@strid.ch

Informations complémentaires

Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains (A21)

Hôtel de Ville, Place Pestalozzi 2
1401 Yverdon-les-Bains
024 423 60 20
agenda21@yverdon-les-bains.ch
www.yverdon-les-bains.ch/agenda21